



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/011

L'an deux mille vingt deux et le ving-deux février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMECC, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Monsieur Érald GAST
Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY
Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECC
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON, Madame Christine MARECHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Erald GAST

Date de convocation : 16 février 2022

Objet : Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n°2016/161 du 20 octobre 2016 concernant l'attribution d'aides en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) et l'engagement de la commune d'octroyer une subvention de 500 € par dossier pour précarité énergétique, 1000 € pour logement indigne et 1000 € par logement pour les propriétaires bailleurs.

Il précise que dans le cadre de cette opération la Communauté de Communes du Pays d'Olmes nous a transmis plusieurs dossiers de demandes de subventions validées par l'ANAH, à savoir pour une subvention de de 1000€ pour logement indigne :

- Madame Bernadette BEAUMALE, 8 chemin Fount Laouzert,
- Madame Rahma ZAHMOUN, 35 rue Frédéric Soulié.

Et de 500 € à :

- Monsieur Jimmy ORLIAC, 1 rue Victor Hugo,
- Monsieur Patrick VIGO, 46Bis Faubourg de Bensa,
- Monsieur Rachid BELHADI, 1 rue Jean Jacques Rousseau,
- Monsieur Marc LAFFONT 15 avenue Maréchal Leclerc.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (27 voix POUR, Madame Christine MARÉCHAL étant sortie de la
salle, elle ne prend pas part au vote)

- **DÉCIDE** d'attribuer, dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) une subvention d'un montant de 1000 € à :
 - Madame Bernadette BEAUMALE, 8 chemin Fount Laouzert,
 - Madame Rahma ZAHMOUN, 35 rue Frédéric Soulié,
- Et de 500 € à :
- Monsieur Jimmy ORLIAC, 1 rue Victor Hugo,
 - Monsieur Patrick VIGO, 46Bis Faubourg de Bensa,
 - Monsieur Rachid BELHADI, 1 rue Jean Jacques Rousseau,
 - Monsieur Marc LAFFONT 15 avenue Maréchal Leclerc.
- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

